

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
20 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

En Exercice 12

Présents 10

Votants 12

OBJET : 2024\_018 DELIB

20. BAUX RURAUX. MUTATION  
DE BAUX

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-265904003-20240226-01032024D20\_AB-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILIAU, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, Marie-Josée RUHLAND MM. Marc BEZILLE et Sébastien ROUSSELLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Delphine BOULENGER et M. Régis DEVEY donnant procuration à Mme Marie-Josée RUHLAND.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président indique que messieurs DEHEM Gérard et Étienne cultivateurs à Merville, rue Boulinguez, rue Gallois et rue Loridan pour une durée de neuf années entières, des parcelles de terres à labour cadastrées Section ZM N° 23, d'une contenance de 0 hectare 83 ares 40 centiares, ZN n° 51 d'une contenance de 0 hectares 44 ares 40 centiares, ZM n° 9 d'une contenance de 0 hectare 46 ares 70 centiares pour M. DEHEM Gérard et la parcelle ZN n° 36 d'une contenance de 0 hectare 48 ares et 20 centiares pour M. DEHEM Étienne décident de cesser leurs activités pour prendre leurs retraites. Il propose comme successeurs à partir du 01 avril 2024, Messieurs DEHEM Nicolas et Emmanuel, fils de M. DEHEM Gérard et neveux de M. DEHEM Étienne.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise son Président à signer les lettres d'information aux locataires pour l'autorisation d'exploitation et les promesses de baux qui seront dressées sous seing privé et tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

La secrétaire de séance  
Marion TUEUX

Pour le Maire empêché,  
l'Adjoint aux affaires sociales  
Martine BEURAERT

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.